

Réf : CA2023/60

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2023**DÉLIBÉRATION RELATIVE AU PROJET DE CRÉATION D'UN COMITÉ D'ÉTHIQUE**
À L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➔ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du 10 novembre 2023 sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3,

Vu la consultation de la commission des directions d'unités de recherche le 17/10/2023 et du conseil académique plénier le 26/10/2023)

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),

→ Entendu l'exposé de Mme Elizabeth Guilhamon, professeure des universités et référente à l'intégrité scientifique pour l'Université Bordeaux Montaigne,

➤Après en avoir délibéré,

➔ **DÉCIDE :**

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la poursuite de la démarche visant à la création d'un comité d'éthique à l'Université Bordeaux Montaigne, telle que définie dans le document ci-joint.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 10/11/2023.

Membres présents	17
Membres représentés	10
Abstention (s)	2
Votants	25
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	25
Pour	25
Contre	0



Le Président,

Lionel LARRÉ.

Publié le :

- 6 DEC. 2023

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

- 6 DEC. 2023